



UNIVERSITE DU BURUNDI
CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL EN
SCIENCES DE LA NUTRITION (EANSI)

APPEL A INSCRIPTION AUX PROGRAMMES DE MASTER DE L'EANSI

La Direction de l'Université du Burundi porte à la connaissance du public en général et des candidats désirant entrer en première année du cycle de Master du Centre d'Excellence régional en Sciences de la Nutrition (**East African Nutritional Sciences Institute**) « EANSI » en particulier qu'il est organisé un concours d'admission aux programmes dudit centre d'excellence pour l'année académique 2025-2026.

➤ **Les candidats intéressés devront remplir les conditions suivantes :**

- Avoir un diplôme d'Etat ou son équivalent ;
- Avoir un diplôme de baccalauréat/licence en nutrition, en sciences agronomiques, biochimiques, chimiques, biologiques et apparentés **pour le master en sciences des, aliments et Nutrition ;**
- Avoir un diplôme de médecine générale, de baccalauréat/licence en nutrition, en sciences médicales, biomédicales ou apparentés **pour le master en nutrition et santé ;**
- Être ressortissant de la Communauté Est Africaine ;
- Maîtriser au moins l'une des langues d'enseignement qui sont le français et l'anglais ;
- Etre disponible à temps plein dès le début officiel des cours.

➤ **Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants :**

- La lettre de motivation adressée au Coordonnateur de l'EANSI ;
- Le Curriculum Vitae détaillé et actualisé ;
- La copie du diplôme de licence/baccalauréat certifiée conforme à l'original ;
- Les bulletins de licence/baccalauréat ;
- Une autorisation fournie par l'employeur de suspension d'activités pour ceux qui travaillent ;
- La copie de la carte nationale d'identité pour les nationaux et la copie du passeport pour les étrangers.

NB : - L'EANSI ne prendra pas en charge les candidats comme à l'accoutumée, mais les nationaux qui le souhaiteraient auront la possibilité de demander du prêt-bourse du Gouvernement conformément à la réglementation en vigueur ;

- Les étrangers auront accès à ces programmes moyennant signature d'un acte d'engagement de paiement des frais académique conformément aux barèmes de l'Université du Burundi (**décision n° 073/04/CA/2017 du Conseil d'Administration.**)

Les dossiers de candidatures sont à déposer uniquement via le lien suivant :
<https://bit.ly/4taN3Fy> à partir du 02 au 10 février 2026.

Fait à Bujumbura, le 30/1/2026

Le Recteur

Prof Prudence BARARUNYERETSE

P.O. de Vice Recteur
[Signature]
Cabinet du
Recteur
B.P. 1550